

**COMPTE-RENDU de réunion de CONSEIL MUNICIPAL – n° 51**

-----  
Séance du 20 décembre 2018 à 18 heures 00

**Absents excusés** : Mmes CASAGRANDE et SOURIOUX

**Absents** :

**Pouvoirs** : Néant

**Secrétaire de séance** : Mme CHATELET Hélène.

↳ **Compte-rendu des séances du 23 octobre et 24 novembre 2018** – Examen et approbation.

**1 – Délibération n°D2018\_092 - Personnel – Modification du tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

– Examen et décision.

- VU la délibération n° D2018\_083 du 24 novembre 2018 fixant le dernier tableau des emplois permanents, Monsieur JOLY, adjoint, expose qu'il y aurait lieu de :

- porter le poste d'agent polyvalent d'animation fonctions d'ATSEM et accueil périscolaire (cadre d'emplois des adjoints d'animation) à temps non complet de 30 heures/35èmes à 30 heures ½ /35èmes dans le cadre de la réorganisation des tâches à l'école maternelle et à l'accueil périscolaire,
- de créer un poste d'agent polyvalent d'animation fonctions d'ATSEM et accueil périscolaire (cadre d'emplois des adjoints d'animation) à temps non complet de 30 heures ½ /35èmes en vue du remplacement du prochain départ en retraite de l'agent occupant le poste d'ATSEM,
- de porter le poste d'agent polyvalent (entretien et restaurant scolaire) à temps non complet de 13 h 36 mns/35èmes à 15 heures/35èmes .

Puis, il demande à l'assemblée d'approuver ces modifications.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **ACCEPTÉ** les modifications et propositions ci-dessus exposées,
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, comme suit :

<i>Filière</i>	<i>Emploi/fonction</i>	<i>Grade ou cadre d'emplois autorisé</i>	<i>Postes autorisés</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Durée temps de travail</i>
<b>Filière administrative</b>	Secrétaire de mairie	Cadre d'emplois des adjoints administratifs, des rédacteurs, des secrétaires de mairie ou attachés	1	0	T.C.
	Accueil du public – secrétariat (mairie)	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1	0	T.C.
	Comptabilité—RH-régies	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1	0	T.C.
	Agence postale (accueil et ménage)	Cadre d'emplois des adjoints administratifs (rémunération sur l'échelle correspondante)	1	0	14 h/35èmes
<b>Filière technique</b>	Responsable du service technique	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	1	0	T.C.
	Ouvrier polyvalent (voirie-bâtiments)	Cadre d'emplois des adjoints techniques	2	0	T.C.
	Cuisinier restaurant scolaire	Cadre d'emplois des adjoints techniques ou techniciens territoriaux	1	0	T.C.

	Entretien des bâtiments	Cadre d'emplois des adjoints techniques	1	1	17 h ½ /35èmes
	Entretien des bâtiments	Cadre d'emplois des adjoints techniques	1	0	28 h /35èmes
	Agent polyvalent (entretien et restaurant scolaire)	Cadre d'emplois des adjoints techniques	1	0	15 h/35èmes
<b>Filière animation</b>	Agent polyvalent d'animation (responsable service enfance-jeunesse)	Cadre d'emplois des adjoints d'animation	1	0	T.C.
	Agent polyvalent d'animation fonctions d'ATSEM et accueil périscolaire	Cadre d'emplois des adjoints d'animation	2	0	30 h ½ /35èmes
	Agent polyvalent d'animation (accueil périscolaire-restaurant scolaire-surveillance cour)	Cadre d'emplois des adjoints d'animation	1	1	11 h ½ /35èmes
<b>Filière sociale</b>	Agent école maternelle (ATSEM)	Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelle (ATSEM)	1	0	29 h 25mns/35èmes

T.C. : temps complet

**2 – Délibération n°D2018\_093 Personnel communal – Emplois non permanents – Création de deux emplois pour accroissement temporaire d'activités pour la période du 07 janvier au 05 juillet 2019 inclus**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, ouï l'exposé de M. JOLY, adjoint, - considérant qu'en raison des activités liées à l'accueil périscolaire, au restaurant scolaire et à la surveillance de la cour d'école lors de la pause méridienne, il y aurait lieu de créer deux emplois non permanents à temps non complet, pour accroissement temporaire d'activité, - **DECIDE** de créer les deux emplois suivants, non permanents à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à compter du 07 janvier 2019 :

<i>Emploi/fonction</i>	<i>Grade</i>		<i>Durée temps de travail</i>	<i>rémunération</i>	<i>Durée du CDD</i>
Accueil périscolaire et entretien locaux	Adjoint d'animation		9 h par semaine scolaire	Echelle du cadre d'emploi des adjoints d'animation	Du 07/01/2019 au 05/07/2019 inclus
Restaurant scolaire et surveillance cour école pause méridienne	Adjoint technique		6 h par semaine scolaire	Echelle du cadre d'emploi des adjoints techniques	Du 07/01/2019 au 05/07/2019 inclus

- **HABILITE** l'autorité à recruter les agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à fixer le niveau de rémunération dans les limites de l'échelle indiciaire indiquée précédemment, - **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019.

### **3 – Délibération n°D2018 094 - Accueil périscolaire – Règlement intérieur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Monsieur le maire expose qu'il y aurait lieu de modifier le règlement intérieur de l'accueil périscolaire afin d'y insérer les modalités de réservation par internet dans la cadre de la mise en place d'un portail famille.

Après avoir donné connaissance des modifications apportées à ce règlement, il est proposé à l'assemblée de les adopter.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents,

- **ADOpte** le nouveau règlement du service d'accueil périscolaire à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **4 – Délibération n° D2018 095 - Restaurant scolaire – Règlement intérieur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Monsieur le maire expose qu'il y aurait lieu de modifier le règlement intérieur du restaurant scolaire afin d'y insérer les modalités de réservation par internet dans la cadre de la mise en place d'un portail famille.

Après avoir donné connaissance des modifications apportées à ce règlement, il est proposé à l'assemblée de les adopter.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents,

- **ADOpte** le nouveau règlement du restaurant scolaire à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **🔗 Informations du maire et des adjoints :**

Par arrêté n° A/2018/187 du 06/12/2018, le maire a procédé aux virements de crédits suivants par l'emploi des crédits figurant aux dépenses imprévues :

Section de fonctionnement du budget principal (exercice 2018) depuis le chapitre 022 « dépenses imprévues » :

- C/022 « Dépenses imprévues ».....	- 4 000 €
- C/6411 – Personnel titulaire .....	+ 4 000 €

Section d'investissement du budget principal (exercice 2018) depuis le chapitre 020 « dépenses imprévues » :

- C/020 « Dépenses imprévues ».....	- 1 000 €
- C/2051 – Concessions et droits similaires.....	+ 1 000 €

- Jacques PETIT:

. Installation en cours des panneaux de dénomination des rues et des voies communales.

- Eliane MILLET:

. Remise des dictionnaires aux élèves de CM2 le 14 décembre 2018, dictionnaire d'anglais en fin d'année scolaire.

. Bons d'achat de Noël des personnes âgées de 75 ans et plus, non imposables : la valeur des bons remis passe de 40 € à 50 €, et pour les couples : de 50 € à 70€.

. Goûter de Noël le 8 décembre en partenariat avec l'association « Animation et Loisirs à Neuville » et visite du Père Noël. Atelier maquillage, urne pour l'association Docteur Clown.

- Florent CHEVREL :

. Tracteur et matériel livrés.

. Installation de deux nouveaux médecins à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019, en remplacement des Docteurs BOUVET et DEBAT.

. Trophée du développement économique et du commerce remis à la commune par le Groupe « Le Progrès » le 11 décembre.

. Communauté de Communes de la Dombes : l'uniformisation de la collecte des déchets sera obligatoire sur tout son territoire.

Séance levée à 18 h 45.

Le maire,

La secrétaire de séance,

Florent CHEVREL

Hélène CHATELET